

Communiqué de la famille Auffray et Inès Léraud

Objet : Réaction de la famille Auffray et Inès Léraud suite aux résultats de l'autopsie du sanglier retrouvé mort sur la plage de Saint-Maurice dans les Côtes d'Armor le 3 septembre 2024, révélant que les algues vertes sont la cause du décès.

Nous, la famille Auffray, prenons pour la première fois la parole par voie de communiqué de presse depuis le 8 septembre 2016, jour où Jean-René Auffray, notre père et époux est mort dans un estuaire des Côtes d'Armor infesté d'algues vertes, à quelques 300 mètres du lieu où a été retrouvé le sanglier.

Rappel des faits : Le 8 septembre 2016, notre père et époux, Jean-René Auffray, a été retrouvé sans vie dans l'estuaire du Gouessant, connu pour être infesté d'algues vertes. Le soir même, la question de l'hydrogène sulfuré (H₂S) émanant des algues vertes s'est posée mais n'a pas été creusée. Le médecin venu sur les lieux a suggéré de faire réaliser une autopsie. Sous le choc du décès et peu informés du problème des algues vertes dans l'estuaire, voulant aussi simplement récupérer le corps et commencer notre deuil, nous en avons refusé le principe.

Les autorités sur place, elles, connaissaient le lieu et les risques qu'il représentait. Une étude sur sa dangerosité avait en effet été réalisée suite au décès de 36 sangliers en 2011. Le rapport, commandé par la préfecture et transmis aux mairies concernées, n'a été rendu public qu'après le décès de Jean-René Auffray. Nous considérons donc que c'était au représentant de l'État, et non à la famille pas informée et sous le choc émotionnel, d'ordonner cette autopsie en connaissance de cause.

Les jours suivants, les associations environnementales se sont emparé du sujet et ont réclamé une analyse du corps. Le procureur nous a reposé la question quelques jours après l'enterrement. Sachant que seuls des examens réalisés dans les 48h après le décès aurait pu prouver la présence de H₂S, nous l'avons refusée : Cela aurait nécessité une exhumation trop violente dans notre deuil, qui n'aurait de surcroît pas pu démontrer la présence d'hydrogène sulfuré.

Le 22 septembre, soit deux semaines après la mort de Jean-René Auffray, le procureur finit par ordonner l'exhumation puis l'autopsie du corps afin d'identifier les causes de son décès. Celle-ci a permis d'écarter la théorie de l'infarctus. En revanche, elle n'a pas pu trancher entre arrêt cardiaque et intoxication à l'hydrogène sulfuré.

Ce flou, les défaillances de procédure, la non prise de responsabilité politique, et les renseignements que nous avons pris depuis le décès sur l'ampleur du problème des marées vertes, nous ont amenés à déposer une requête auprès du tribunal administratif de Rennes pour faire reconnaître l'H₂S issu des algues vertes en putréfaction comme cause de la mort de Jean-René Auffray.

Ce que nous voulons à travers cette procédure, c'est la reconnaissance de la responsabilité de l'Etat dans le drame dont nous sommes victimes : Responsabilité dans la prolifération des marées vertes ; dans le manque d'informations claires sur leurs dangers ; et dans l'absence de recherche immédiate des causes du décès. Nous souhaitons aussi une prise de conscience et la mise en place de moyens pour lutter contre les marées vertes, pas seulement à travers le ramassage, mais également par des mesures préventives, visant à limiter leur prolifération.

Le 25 novembre 2022, la justice a rejeté notre requête. Nous avons fait le choix de continuer le combat en portant l'affaire à la cour d'appel de Nantes. A ce jour, nous attendons toujours une date d'audience, plus de 2 ans après le premier jugement.

Les algues continuent de tuer : Le 3 septembre 2024 un sanglier a été retrouvé mort sur la plage de Saint-Maurice à Morieux, à 300 mètres du lieu où le corps de Jean-René Auffray a perdu la vie le 8 septembre 2016. On peut certes se féliciter qu'une autopsie ait immédiatement été réalisée pour déterminer les causes du décès. Mais, bien que les résultats fussent connus depuis le 20 septembre 2024, l'Etat a attendu le 5 mars, soit 5 mois, pour officialiser l'origine du décès de l'animal : les algues vertes. Nous questionnons ce délai. Pourquoi attendre si longtemps lorsque les algues sont coupables et seulement quelques jours lorsqu'elles ne le sont pas ? Les « causes infectieuses » du sanglier mort en 2023 avaient, elles, aussitôt été rendues publiques...

Cette preuve de la responsabilité des algues vertes dans le décès du sanglier ne fait que renforcer notre détermination à faire reconnaître les tragiques défaillances qui ont eu lieu dans le cas de la mort de notre père.

Le jeudi 13 mars 2025 la justice a condamné l'État pour inaction et lui a ordonné « *de renforcer son action contre les pollutions aux nitrates, principale cause des marées vertes en Bretagne* ».

Nous demandons à l'État de stopper la mise en danger des habitants et habitantes de la région et de mettre enfin en place des politiques publiques visant à remédier à ce fléau écologique.

Nous avons été profondément choqués d'apprendre qu'une commission parlementaire travaillait actuellement sur la valorisation des algues vertes, avec une volonté « d'aborder ce problème sous un angle positif ». Nous dénonçons une considération plus forte pour les enjeux économiques que les enjeux sanitaires et écologiques.

Si le gouvernement trouve des solutions pour valoriser les algues vertes, nous demandons à ce que tous les bénéfices réalisés soient utilisés pour lutter contre leur prolifération. Nous ne laisserons pas les représentants de l'État jouer avec nos vies pour répondre à des ambitions politiques et économiques.

Nous, la famille Auffray et Inès Léraud, décidons de prendre la preuve de mort par intoxication au H2S sous un « angle positif » nous permettant de mettre l'Etat face à ses responsabilités.

Contact : consortsauffray@gmail.com

Auffray Anne-Sophie

Auffray Morgane

Auffray Roswitha

Auffray Yann

Auffray Didier

Inès Léraud